3°L0~

ID: 080-200071223-20230412-28_2023-DE

N°28/2023

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes Nièvre et Somme 1, allée des quarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre – BP 30214 80420 FLIXECOURT

Tél.: 03 22 39 40 40 Fax: 03 22 39 40 41

<u>OBJET</u>:

Taxe GEMAPI: Vote des Taux

Date de convocation:

05 avril 2023

Date de séance :

12 avril 2023

Date d'affichage:

17 avril 2023

Membres en exercice: 55

Membres présents: 41

Membres votants: 43

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés:

Mme CAPRON, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D. LEBLANC JM.

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

Secrétaire de séance : MME LEBRUN

La séance étant ouverte.

Vu la délibération numéro 94/2022 du 21/09/2022 par laquelle le Conseil communautaire a instauré une taxe GEMAPI et en a fixé

le produit pour l'année 2023 à hauteur de 150 000 EUROS.

Ouïe la proposition de M le Président tendant à voter les taux liés à ce produit attendu

Vu le calcul des taux GEMAPI effectué par la DDFIP DE LA

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe pour l'année 2023, les taux GEMAPI, comme suit :

→ TH:0,487 %

SOMME

★ TFBati: 0,553 %

➡ TFNonBati: 0.935 %

♣ CFE: 0,417 %"

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023.

